

LES AIDES DE LA RÉGION GRAND EST POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT

LA RÉGION GRAND EST A MIS EN PLACE DES AIDES FINANCIÈRES
POUR INCITER À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT.

L'AIDE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

QUI EST CONCERNÉ ?

Les personnes majeures, propriétaires
occupants d'une maison individuelle
située dans le Grand Est.

POUR QUELS TRAVAUX ?

Un bouquet de 3 travaux énergétiques
minimum parmi :

- L'isolation thermique de la toiture et/ou des combles ;
- L'isolation thermique des murs extérieurs ;
- L'isolation thermique du plancher bas
(ex : plafond de cave) ;
- Le remplacement des menuiseries extérieures
(fenêtres et portes) ;
- La mise en place ou la mise à niveau
du système de ventilation ;
- La mise en place ou la mise à niveau
du système de chauffage ;
- Le renforcement de l'étanchéité à l'air.

QUEL FINANCEMENT ?

L'aide financière va de **1200 € à 5 000 €**,
en fonction du niveau de revenu,
de l'accompagnement et des travaux envisagés.

L'AIDE POUR L'ACQUISITION D'UN ÉQUIPEMENT DE PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE

QUI EST CONCERNÉ ?

Les personnes majeures, propriétaires
occupants ou bailleurs d'une maison
individuelle située dans le Grand Est
et construite avant le 1^{er} janvier 2013.

CONDITIONS :

L'équipement doit être fourni et posé par un artisan
Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

POUR QUELLES OPÉRATIONS ?

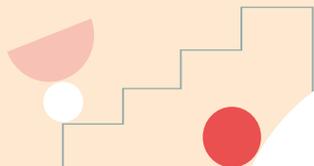
L'aide concerne l'achat d'un équipement
de production de chaleur renouvelable suivant :

- Pompe à chaleur géothermique ;
- Chauffe-eau solaire individuel ;
- Poêle à bois-bûche ou poêle à granulés
labellisés flamme verte 7 étoiles ;
- Chaudière à bois-bûches ou chaudière à granulés
labellisés flamme verte 7 étoiles.

QUEL FINANCEMENT ?

Le montant forfaitaire dépend du type
d'équipement acheté.

- Poêle à bois : **500 € /** • Chaudière bois : **2 000 €**
- Chauffe-eau solaire : **2 000 € /** • Pompe à chaleur
géothermique : **4 000 €**



CONTACTEZ JURISOPHOS POUR
OBTENIR LES AIDES
ET FINANCER VOS
PROJETS !

BON À SAVOIR :
**CES AIDES SONT CUMULABLES AVEC
LES AUTRES AIDES PUBLIQUES.**



EN SAVOIR PLUS

Une question ?
Contactez-nous :
Mail : contact@jurisophos.fr
Tél. : 03 89 77 12 70

Nous vous recevons aussi
sur rendez-vous dans nos locaux :
JURISOPHOS
12 A rue de Mulhouse
68180 HORBOURG-WIHR

Pour plus d'informations, consultez notre site
www.jurisophos.fr

FACEBOOK

Retrouvez-nous aussi sur nos réseaux sociaux

LINKEDIN